

66 Nº 1 1939

L'Annonciation (Luc, 1, 26-38)

Paul JOÜON

L'Annonciation (Luc, 1, 26-38).

Le récit si simple, en apparence, de saint Luc (1) est compris par les exégètes catholiques avec une réelle diversité sur plusieurs points importants. Et la diversité des interprétations, en contraste avec la simplicité du récit, s'accroît encore si aux exégètes on ajoute les auteurs spirituels, devenus exégètes d'oceasion. Parmi les causes de cette diversité dans la manière de comprendre et aussi dans la façon de s'exprimer, nous en remarquons deux principales : plusieurs auteurs ne tiennent pas suffisamment compte du caractère de l'«Annonce faite à Marie », laquelle a cependant assez nettement l'allure prophétique : certains auteurs, d'autre part, ne distinguent pas assez nettement, au moins dans la manière de parler, ce qui est propre à la première partie de la prédiction de Gabriel (celle qui précède la question de Marie) et ce qui est propre à la seconde. Et pourtant la disposition même du récit, coupé par la pause de l'ange et la question de la Vierge, invite à voir dans la description de l'Enfant qui va être concu, non pas un tableau unique, mais comme les deux volets

⁽¹⁾ Nous le reproduisons ici, pour la plus grande commodité du lecteur :

⁽²⁶⁾ Or le sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée nommée Nazareth, (27) à une vierge accordée en mariage à un homme de la maison de David nommé Joseph; cette vierge se nommait Marie. (28) L'ange, entrant, vint près d'elle et lui dit: « Je te salue, objet de la faveur (divine); le Seigneur est avec toi ».

⁽²⁰⁾ A cette parole, elle fut très troublée et elle se demandait quelle pouvait être cette salutation. (30) L'ange lui dit : « Ne crains pas, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu. (31) Voici que tu vas concevoir, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus. (32) Il sera grand et sera appelé fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, (23) et il régnera sur la maison de Jacob pour les siècles, et son règne n'aura pas de fin ».

⁽³⁴⁾ Marie dit à l'ange : « Comment cela sera-t-il, puisque je ne connais point l'homme ? » (35) L'ange lui répondit : « L'Esprit-Saint viendra sur toi et la vertu du Très-Haut te recouvrira ; c'est pourquoi celui qui doit naître est saint et sera appelé le Fils de Dieu. (36) Et voici qu'Elisabeth, ta parente, a, elle aussi, conçu un fils dans sa vieillesse, et celle qu'on nommait « la stérile » en est à son sixième mois, (37) car rien ne sera impossible pour Dieu ». (28) Alors Marie dit : « Je suis la servante du Selgneur : qu'il me soit falt selon in parole ». Et l'ange la quitte.

d'un diptyque où le Messie est représenté avec des traits et sous un iour différents.

L'ange Gabriel aurait pu prononcer son discours d'un trait : rien d'essentiel ne serait perdu, mais comme ç'eût été dommage! Nous ne saurions rien du trouble ressenti par la Vierge à la salutation de l'ange, trouble qui nous fait connaître la profonde humilité de Marie. Et sans la seconde pause, nous n'aurions pas la question de Marie, qui nous fait connaître sa volonté de rester vierge dans son mariage avec Joseph. La pause permet à Notre Dame de poser sa question, mais c'est le discours de l'ange qui la provoque. Les termes de ce discours sont choisis de façon à amener tout naturellement Marie à une demande d'explication. Chose étonnante si telle n'était pas l'orientation du discours : dans ce premier tableau du diptyque, le Messie qui va être conçu est dépeint avec des traits bibliques (2) qui font ressortir sculement la grandeur humaine du fils de David.

Déjà dans le commandement de donner à l'Enfant le nom de Jésus. Gabriel avait omis l'explication que recevra Joseph (Mt. 1, 21) : « car il sauvera son peuple de ses péchés ». Le rôle de « Sauveur » n'apparaît pas non plus dans la description de l'ange. Cette description se borne au règne du Messie sur Israël, sans même une allusion à un règne sur toutes les nations. Enfin, et surtout, aucun trait ne fait connaître à Marie, au moins d'une façon un peu claire, la personnalité de l'Enfant. Le Messie, le fils de David, « régnera », il est vrai, « sur la maison de Jacob pour les siècles, et son règne n'aura pas de fin »; mais cette éternité ne comportait pas nécessairement la divinité du roi Messie. Nous savons même, grâce à saint Jean (12, 34), que le peuple, sans connaître ni soupçonner la divinité du Messie, erovait à son immortalité (8).

Dans le premier tableau du diptyque, Gabriel dit : « Il sera appelé Fils du Très-Haut» et dans le second «Il sera appelé le Fils de Dieu». Les deux appellations sont synonymes, dit-on; or « Fils de Dieu » (v. 35) doit s'entendre certainement au sens propre, donc aussi « Fils du Très-Haut » (v. 32), Mais les contextes sont tout différents : dans le second tableau il s'agit de la sainteté divine et de l'origine proprement divine de l'Enfant, tandis que dans le premier il s'agit de sa grandeur humaine. Le premier contexte invite donc à penser que Ga-

Messie demeurera à jamais ».

⁽²⁾ A. Médebielle (article Annonciation, dans L. Pirot, Dictionnaire de la Bible, Supplément, I, 262-297) insiste sur le caractère populaire de cette description : « Ces paroles nous tracent une description du Messie, telle qu'elle avait cours en Judée dans la première moitié du I^{er} siècle » (col. 266). Si telle était vraiment la conception « populaire » du Messie, il faudrait conclure qu'elle était strictement biblique.

(3) La foule répliqua à Jésus : « Nous savons pas la Loi que le

briel n'a pas voulu employer l'appellation « Fils du Très-Haut » au sens propre, et en conséquence que Marie ne l'a pas, non plus, entendue en ce sens. Autre indice : il y a incontestablement progression de la première partie du discours à la seconde ; or si l'on admet que dans la première partie du discours : « Il sera appelé Fils du Très-Haut » a le même sens qu'« Il sera appelé le Fils de Dieu », dans la seconde, il n'y a plus progression, mais inutile répétition.

Outre cette absence surprenante, dans le premier tableau, de tout trait indiquant clairement le rôle rédempteur du Messie, sa sainteté et sa divinité, il y a un trait positif qui devait induire Marie à penser que l'enfant qu'elle concevrait, malgré sa grandeur incomparable et l'éternité de son règne, serait un homme comme David et donc serait conçu comme les autres hommes : c'est le mot « David son père ». Que Marie fût ou ne fût pas descendante de David, elle savait que légalement l'enfant ne pouvait être appelé « fils de David » que si son père était de la descendance de David. Marie ne s'est pas demandé si le tableau que Gabriel faisait de l'Enfant n'était pas intentionnellement incomplet ; ou du moins, à supposer qu'elle ait eu le temps d'en faire, nous ignorons ses réflexions à ce sujet. Elle a interprété bonnement et simplement la description de l'ange et a supposé, au moins comme une possibilité, que l'enfant, pour être fils de David, devait avoir Joseph comme père.

Et c'est justement à cette interprétation de ses paroles que l'ange voulait amener Marie. Sans cette interprétation, en effet, la Vierge n'aurait pas posé sa question et, ne posant pas sa question, nous ignorerions qu'elle avait résolu de vivre virginalement dans son mariage avec Joseph. Elle sait d'une part que cette résolution répond à la volonté de Dieu sur elle ; d'autre part elle croit comprendre, d'après les paroles de l'ange, que l'enfant doit avoir Joseph pour père. Il n'y a pas précisément conflit entre sa volonté à elle et la volonté de Dieu, mais entre une volonté antérieure de Dieu sur elle et une volonté de Dieu nouvelle qu'elle croit découvrir dans les paroles de Gabriel. Elle ne voit pas comment concilier entre elles ces deux volontés divines ; d'où la question toute naturelle : « Comment cela sera-t-il puisque je ne connais point l'homme ? » (4).

La question de Marie n'implique aucune erreur positive de sa part, car elle a interprété les paroles de l'ange dans leur sens naturel, lequel était celui que l'ange voulait lui suggérer. Marie a simplement ignoré que l'Enfant pourrait être légalement fils de David sans que Joseph fût son père selon la chair. Et c'est ce que Gabriel apprend

⁽⁴⁾ Cfr Grégoire de Nysse: « Marie semble dire (à l'envoyé divin): « Il ne m'est pas permis d'approcher d'un homme. Et comment serais-je mère sans le concours d'un homme? », PG, 46, c. 1640 (cité et traduit par Prat, Jésus-Christ, I, 48).

équivalemment à la Vierge en lui révélant que Joseph ne serait pour rien dans la conception de l'Enfant, puisque c'est l'Esprit-Saint luimème qui en sera, pour employer le mot de saint Thomas « le principe actif » (5). Puis, dans une courte description, en contraste avec la précédente, où il n'était question que de la grandeur humaine du Messie fils de David, l'ange caractérise l'Enfant par deux traits proprement divins : une sainteté qui répond à la sainteté de l'Esprit-Saint, et la personnalité divine. L'Enfant que Marie va concevoir sera donc à la fois « fils de David », et « Fils de Dieu » au sens plénier du mot (6). Le second tableau du diptyque complète ce que le premier avait d'intentionnellement incomplet : Marie comprend qu'elle sera la mère d'un Homme-Dieu.

Le caractère de l'« Annonce faite à Marie » doit être tenu bien présent à l'esprit, si l'on veut saisir la nuance que Marie donne à sa parole : « Je suis la servante du Seigneur ».

La première partie de l'annonce est manifestement prophétique. C'est une prédiction à courte échéance : « Voici que tu vas concevoir... » reprenant les termes de la prophétie d'Isaïe (7, 14) à Achaz : « Voici que la Vierge va être enceinte et enfantera un fils, et elle l'appellera Emmanuel ». Dans la prédiction de Gabriel, une phrase est proprement un ordre : « Tu lui donneras le nom de Jésus », parce qu'ici, Marie a un rôle actif à remplir. Tout le reste est une prophétie manifestant un décret de miséricorde et donc une volonté absolue de Dieu. L'ensemble, et pas seulement l'ordre de donner à l'Enfant le nom de Jésus, est au regard de Marie l'expression claire de la volonté absolue de Dieu sur elle. Le décret est porté ; Marie n'a, pour sa part, qu'à l'exécuter.

Mais ceci n'implique nullement que Marie ne puisse poser un acte parfaitement libre, et partant méritoire. Quelle est la nuance de cet acte ? C'est essentiellement un acte de conformité à la volonté de Dieu, pratiquement un acte d'obéissance. Marie exprime cet acte sous

⁽⁵⁾ Summa theol. 3, q. 32, art. 3.

⁽⁶⁾ C'est historiquement la première révélation claire de la divinité du Messie, et elle est faite à Marie. A Joseph Dieu ne révélera que la conception « de l'Esprit-Saint » (Mt. I, 20) et le rôle de Sauveur (I, 21) ; c'est sans doute par Marie que Joseph apprit clairement que l'enfant, conçu par l'opération de l'Esprit-Saint, était, au sens propre, « fils de Dieu ».

Dans l'Ancien Testament le texte le plus décisif sur la divinité du Messie est, je pense, Ps. 110 (vulg. 109), 1 : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Siège à ma droite » ; et c'est sans doute pour cette raison que Jésus le propose aux pharisiens (Mt. 22, 43 s.). Mais qui en tirait la conclusion que Jésus voulait faire tirer aux pharisiens? Cette parole mystérieuse de David était une parole scellée, une révélation implicite qu'il fallait expliciter.

une forme imagée : « Je suis la servante du Seigneur ». Le propre de la servante c'est d'être à la disposition et aux ordres de son Seigneur. Marie reçoit un ordre : en bonne servante du Seigneur elle l'exécutera (7).

A cet acte de conformité à la volonté de Dieu, Marie ajoute un souhait : « Qu'il me soit fait selon ta parole ». Le choix que Dieu a fait d'elle pour être la mère du Messie est un honneur incomparable qu'elle apprécie dans toute sa valeur : « Beatam me dicent omnes generationes » (I, 48). Mais surtout l'Incarnation est la réalisation de la promesse faite aux pères (I, 55), la grande miséricorde de Dieu pour Israël (1, 54). Marie souhaite que l'accomplissement de cette promesse que Gabriel vient de lui annoncer ne soit pas différé. L'ange avait prédit la conception comme proche : « Voici que tu vas concevoir... » ; mais il n'avait pas précisé. C'est Marie qui, dans l'élan de sa joie (8), fixe le moment sous la forme modeste d'un souhait, que Dieu exauça assurément. Le Tout-Puissant, si l'on ose dire, laissait en quelque mesure à Marie le choix du moment. Dans la promptitude de son obéissance, l'humble Vierge n'a voulu aucun délai : son « Fiat » a pour ainsi dire hâté le moment de l'Incarnation.

^{(7) «} Maria virgo obediens invenitur » (par opposition avec Eve), I rénée, Adv. haer. III, 22, 4; « (Simul) ancillam dicendo nullam sibi praerogativam tantae gratiae vindicavit, quae faceret quod inberetur », Ambroise (in h. l.).

On dit souvent que Marie donne son « consentement »; mais on consent à une proposition, non à un ordre. Acquiescer, avec la nuance « se soumettre à » (Littré) serait meilleur. On dénature à la fois l'acte de Marie et l'acte de Dieu, en disant que « Dieu a tant de respect pour Marie qu'il daigne négocier avec elle ». On dit aussi que Marie cût refusé l'honneur de la maternité divine plutôt que de renoncer à la virginité. Mais on oublie que la maternité divine ne lui était pas proposée, mais imposée. Du reste, l'hypothèse où l'on se place est absurde, puisque la maternité divine impliquait la virginité. Si l'on veut faire une hypothèse in abstracto, on peut simplement dire que Marie eût choisi, sous la lumière actuelle du Saint-Esprit, ce qu'elle eût estimé plus glorieux pour Dieu.

⁽⁸⁾ De nombreux écrivains ecclésiastiques de l'Eglise grecque, exploitant oratoirement le mot χαίρε (v. 28), y voient, non une simple salutation (« Salut ! »), mais une invitation à la joie : « Réjouis-toi l » Voir les textes réunis par S. L y o n n e t, S. J. dans Biblica, 1939, p. 131-141, qui fait sienne leur exégèse. Il ne nous paraît pas très vraisemblable que Gabriel ait commencé son message ex abrupto par un « Réjouis-toi l ». Si Marie avait ainsi compris, elle aurait été immédiatement envahie par un sentiment irrésistible de joie, cette invitation, venue de Dieu, ne pouvant manquer son effet. En conséquence, Marie n'aurait pas été troublée, et l'ange n'aurait pas eu à lui dire : « Ne crains pas, Marie ». La sainte Vierge, nous semble-t-il, n'avait pas à être invitée à la joie ; ce sentiment a jailli spontanément dans son cœur, mais seulement à la fin du message de Gabriel, quand elle eut appris qu'elle resterait vierge en devenant la mère du « Fils de Dieu ».

NOTE D'ÉCRITURE SAINTE

SUMMINE.

Quelques-uns trouveront peut-être cette exégèse un peu «simple», et lui reprocheront de faire abstraction de certaines conjectures assez communément reçues chez les auteurs modernes.

Mais cette exégèse suppose justement dans la Vierge une âme divinement simple. Cette simplicité est un trait qui frappait sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : « La Vierge Marie ! comme il me semble que sa vie était simple ! » Sa vie, oui ; mais surtout son âme ; et cette simplicité d'âme se révèle ici dans la manière toute simple de comprendre les premières paroles de l'ange, dans la candeur de sa question et dans la spontanéité joyeuse de son Fiat ! (*)

Paul JOÜON, S. I.

⁽⁹⁾ Dans le langage chrétien, « dire son Fiat » est une formule exprimant la résignation du chrétien, à l'imitation de Jésus à Gethsémani : « Non mea voluntas sed tua fiat » (Luc, 22, 42). Mais il ne semble pas conforme aux données de l'Evangile de voir dans le Fiat de l'Annonciation l'expression de la résignation, comme on le fait parfois. Ainsi le P. de Ponlevoy écrit : « Quand vous aurez appris de Marie à dire : Fiat l'avec elle vous saurez dire et même chanter : Magnificat l » D'après l'Evangile interprété sans conjecture, le Fiat et le Magnificat ne s'opposent point, mais se complètent : Fiat, c'est le souhait exprimé dans la joie divine, Magnificat, c'est le remerciement exprimé dans la joie divine. Pour Marie aussi Dieu a voulu procéder graduellement : elle apprend d'abord que son fils sera le Messie roi, puis qu'il sera le Fils de Dieu; elle apprendra plus tard, par la pauvreté de la crèche et surtout par la révélation prophétique de Siméon qu'il sera Rédempteur souffrant ; c'est alors qu'elle pourra dire le Fiat de la résignation.